

LE CESE PRÉSENTE SON AVIS SUR LA MOBILITÉ DURABLE AU MAROC

Posted on septembre 22, 2021



LE CESE PRÉSENTE SON AVIS SUR LA MOBILITÉ DURABLE AU MAROC



[Consulter l'avis](#)

Le Conseil économique social et environnemental a organisé, le 22 septembre 2021, un atelier de restitution en vue de présenter son avis sur la mobilité durable au Maroc.

Monsieur Ahmed Réda Chami souligne la nécessité de politiques de mobilité centrées sur l'individu

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Ahmed Réda Chami, Président du CESE, a souligné les progrès importants en matière de développement d'infrastructures modernes, ainsi qu'au niveau des modes de transports, y compris durables, comme peuvent en témoigner certains chantiers : LGV/TGV Maroc, tramways et BHNS électriques.

Cependant, l'offre disponible en matière de transport en commun demeure insuffisante, inadéquate et peu accessible, par rapport aux besoins de la population (en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes à faible revenu), aussi bien dans les aires urbaines denses que dans les aires rurales dispersées ou enclavées.

Il importe donc de tenir compte des critères économiques, sociaux et environnementaux dans la mise en œuvre des politiques de mobilité pour

assurer un accès pour tous les citoyennes et citoyens tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements.

Pour sa part, Monsieur Idriss Ilali, rapporteur du thème, a présenté les conclusions de cet avis.

Il a, dans ce sens, indiqué que le CESE entend, dans cette étude, inverser le paradigme en préconisant une approche holistique qui transforme les externalités négatives des transports en externalités positives.

Vers un système intégré de la mobilité durable

Adopté à l'unanimité lors de la 121^e session ordinaire du CESE, l'avis du CESE, intitulé « la mobilité durable : Vers des moyens de transport durables et accessibles », examine l'opportunité de développer une mobilité durable au Maroc visant le bien-être de la population, grâce à l'amélioration de l'exercice des libertés, du droit d'accès aux services sociaux de base et à l'emploi, et ce via des transports de qualité, davantage accessibles et plus respectueux de l'environnement.

Dans cet avis, réalisé dans le cadre d'une auto-saisine, le CESE relève, qu'en dépit des efforts entrepris, le transport des personnes et de leurs biens, en milieu urbain et rural, connaît toutefois une demande exponentielle, alors que son modèle d'organisation demeure complexe, ayant atteint ses limites. Celles-ci sont notamment liées à des politiques nationales et territoriales centrées principalement sur l'infrastructure routière et la voiture individuelle, au lieu d'être centrées sur l'individu.

Dans ce sens, le Conseil Economique Social et Environnemental préconise le développement d'un système intégré de la mobilité durable qui vise essentiellement à :

- Intégrer les besoins en mobilité durable (accès à l'emploi, à l'habitat et aux services publics...) aux exigences urbanistiques, d'aménagement du territoire et de planification;
- Améliorer l'accessibilité pour tous les citoyennes et citoyens à des moyens de transport en commun durables et développer des infrastructures rurales durables, limitant ainsi la dépendance au véhicule particulier et réduisant les fractures spatiales et sociales ;
- Accélérer l'exécution du contrat-programme de développement des plateformes logistiques routières à la périphérie des villes, tout en assurant leur connexion au rail ;
- Mettre à niveau le Code de la route et de la sécurité routière, d'une manière compatible aux principes de la mobilité durable, améliorant l'accessibilité et limitant le risque pour les usagers et l'environnement ;
- Déployer progressivement des solutions techniques et technologiques durables, compatibles avec les besoins de toutes les catégories d'usagers et adaptées aux différentes échelles territoriales ;
- Mettre progressivement en place un modèle économique de la mobilité durable, intégrant la condition sociale, la qualité de l'air, l'état de santé et le bien-être des populations ;
- Elaborer des programmes de formation initiale et continue, dans tous les domaines et métiers de la mobilité durable, destinés à tous les acteurs, afin d'améliorer et de renforcer les compétences des ressources humaines, y compris des élus, à l'échelle des

territoires ;

- Adopter une stratégie de communication et de sensibilisation des citoyennes et citoyens à la mobilité durable à travers des contenus pédagogiques portant sur l'environnement, l'état de santé et les progrès technologiques, des programmes audiovisuels et sur les réseaux sociaux, impliquant l'ensemble des partenaires sociaux.

Le système proposé requiert notamment la nécessité de mettre en place une Commission interministérielle, dotée d'extensions régionales, en charge de la mobilité durable, pour remédier aux risques de chevauchement des compétences, de dilution des responsabilités et d'éparpillement des moyens.

[Consulter l'avis](#)